

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 08 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le quinze mars deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Présentation de la carrière par Monsieur BAGLIONE
- 2 - Vote des 3 taxes
- 3 - Vote du compte administratif 2018 - Budget commune
- 4 - Affectation de résultat - Budget commune
- 5 - Vote du budget primitif communal
- 6 - Carrière Baglione
- 7 - Commerce
- 8 - Ecole
- 9 - Demande de subvention exceptionnelle ESM

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 15 MARS 2019

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, Mme Maryline GENIER, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT, Mme Annick COLIN

Etait absent excusé : M. Christophe LIVET (a donné procuration à Mme Annick COLIN)

Etait absente non excusée : Mme Sabrina GAREL

Secrétaire de séance : M. Rudy OSMONT

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour :

- Droit de préemption.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 01 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1 - PRÉSENTATION DE LA CARRIÈRE BAGLIONE

Monsieur BAGLIONE et Monsieur CLOAREC sont venus présenter la carrière et le pourquoi de la demande de modification du PLU dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin que les futures zones exploitables en carrière soient prises en compte dans la rédaction du PLUi (règlement et documents graphiques) en tant que zone au sein de laquelle l'exploitation des carrières sera autorisée.

2 - VOTE DES TROIS TAXES - ANNEE 2019

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition de 2019, taxe d'habitation et taxes foncières bâties et non bâties, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de reconduire les taux des trois taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : 23.46 % - Taxe foncière / bâti 29.12 % - Taxe foncière / non bâti 34.62 %.

Le produit fiscal attendu s'élève à 184 198.00 €, les allocations compensatrices sont d'un montant de 10 579.00 € soit un total de 194 777.00 €.

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

Suite à la présentation du **compte administratif communal** 2018, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce document qui peut se résumer ainsi :

	en section investissement,	en section fonctionnement,
recettes	245 074.84 €	366 095.80 €
Dépenses	251 335.38 €	299 465.71 €
un résultat d'exercice,	- 6 260.54 €	+ 66 630.09 €
un résultat reporté de	98 481.97 €	0.00 €
résultat de clôture	+ 92 221.43 €	+ 66 630.09 €

et signent le compte administratif 2018.

Le compte de gestion communal 2018 présente des résultats identiques avec le compte administratif cité ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer ce document.

4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu du résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 66 630.09 €, après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident l'affectation de résultat en section investissement - budget communal 2019, d'un montant de 66 630.09 € qui sera porté au compte 1068 - autres réserves- et 92 221.43 € qui sera porté en section investissement au compte 001 - excédent antérieur reporté.

5 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2019, qui s'équilibre :

en section fonctionnement, dépenses	336 900.00 €
fonctionnement, recettes	336 900.00 €
en section investissement, dépenses	351 307.00 €
investissement, recettes	351 307.00 €

et signent le budget primitif communal 2019

6 - CARRIERE BAGLIONE

Suite à l'intervention de Monsieur Baglione, les membres du conseil municipal souhaitent, avant de donner leur décision, que l'entreprise transcrive, par écrit, les dates de la réhabilitation définitive du lieu-dit « Le Mesnil » ainsi que le rapport avec le propriétaire des « Sinandières ».

7 - COMMERCE

Mme Combot, propriétaire du fonds de commerce, nous a fait parvenir un courrier pour la mise en vente de sa licence IV au prix de 15 000.00€.

Après discussion, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas acquérir cette licence et décident de changer la destination du commerce en maison d'habitation sur le PLUi de la Communauté de communes du Pays Meslay-Grez afin par la suite, de mettre en vente ce bâtiment.

8 - ECOLE

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas de fermeture de classes sur le R.P.I. Maisoncelles/Le Bignon-du-Maine.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ESM

Monsieur le Maire a assisté à une réunion de l'association ESM courant février. Cette dernière demande une aide exceptionnelle pour la soirée des 50 ans du club de Maisoncelles qui aura lieu le 15 juin 2019 à Villiers-Charlemagne.

Après débat, le conseil municipal propose de participer à hauteur de 1000.00€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

10 - DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'elle bénéficie d'une délégation de signature (délibération en date du 06 juin 2014) afin d'exercer le droit de préemption. Toutefois, compte tenu des enjeux liés à l'immeuble en cours de vente situé au lieu-dit « Le Saule », en zone urbaine pour les parcelles section B n°34 - 35 - 36 et en zone d'urbanisation future du PLU (parcelles n°205 - 206) dans le périmètre d'application du droit de préemption, il souhaite présenter ce projet d'acquisition au conseil et rappelle les faits suivants :

Maître LAUBRETON Virginie, notaire, a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en mairie réceptionnée le 11 mars 2019, concernant la vente pour un montant de 110 000.00 € d'un immeuble, appartenant à Monsieur BRUNEAU René situé au lieu-dit « Le saule » au profit de la SCI « C.N.C & Co ».

Après discussion, les membres du conseil municipal souhaitent que Monsieur le Maire rencontre les sociétaires de la SCI « C.N.C & Co » afin qu'il fasse part de la décision des membres c'est-à-dire, dans un premier temps, de changer de destination au PLU les parcelles n°205 et 206 afin qu'elles redeviennent zone agricole et non plus zone d'urbanisation future. Dans un second temps, une demande auprès de la SCI sera faite pour acquérir une partie de ces parcelles pour créer une allée piétonne menant du lotissement du Closeau à la route de Parné. Et, en dernier lieu, s'il y a refus de la SCI, il sera appliqué le droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Elections

Monsieur le Maire rappelle aux membres que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

2 - Achat de terrain

Lors de la réunion du 26 avril 2018 concernant l'achat de terrain des parcelles cadastrées section A n°554 et 676 pour une surface totale de 5841m² dont le prix demandé était de 2 € le m², a été accepté par les membres du conseil.

Après délibération, les membres du conseil acceptent d'acquérir ces parcelles au prix de 2€ le m² et autorisent Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y référant.

Levé de séance à 23h15

Prochaines réunions :

- Commission bâtiments : jeudi 28 mars à 19h00
- Commission voirie : samedi 06 avril à 10h00
- Réunion de conseil : jeudi 04 avril à 20h00